

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

15 JUIN 2021

Le 15 juin 2021, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBORÊT s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente sous la présidence de M. Jean-Jacques DUPRAT, Maire.
Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

- **Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN 147 dans la commune de CHAMBORÊT**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'enquête publique unique relative au projet d'aménagement de deux créneaux de dépassement sur la RN 147 qui s'est déroulée du 22 mars au 23 avril 2021, il convient de poursuivre la procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de CHAMBORÊT.

La mise en compatibilité du PLU consiste à :

- Evolution du règlement de la zone A : *Occupation et utilisation du sol soumise à conditions particulières* avec l'insertion de
 - « Les ouvrages, construction, installation et dépôts liés à la réalisation de créneaux de dépassement sur la RN 147, y compris les affouillements et exhaussements ».
- Evolution de la bande inconstructible de 75 m

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la mise en compatibilité du PLU de CHAMBORÊT avec le projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN 147.

- **Attribution de compensation par la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes ELAN a voté dans sa séance du 10 décembre 2020, les montants des attributions de compensation qui seront versées ou perçues suite aux différents transferts de compétences.

Le montant de l'attribution de compensation versée à la commune de CHAMBORÊT est de 303 261 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du montant de l'attribution de compensation versée à la commune de CHAMBORÊT à savoir 303 261 €.

- **Pacte de gouvernance Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de pacte de gouvernance de la communauté de communes ELAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de pacte de gouvernance de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature.

- **Rétrocession d'une case au columbarium**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de rétrocession de la case n°3 au columbarium a été demandée.

La case n'ayant jamais été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute urne l'acte de rétrocession peut être établi.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de l'indemnisation pouvant être versée pour le temps restant à courir de la concession de ladite case.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSIDERANT que :

- la case n°3 au columbarium a été acquise en 2006
- la durée de la concession était de 25 ans
- le montant payé était de 600 €

DECIDE que le montant de l'indemnisation sera proratisé aux nombres d'années restantes soit 10 ans à 24 € par an

AUTORISE le Maire à indemniser à hauteur de 240 € la rétrocession de la case n°3 du columbarium.

- **Vote de subventions complémentaires 2021**

Le Maire expose au Conseil Municipal que deux demandes de subvention ont été reçues en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer les subventions à deux associations conformément au tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Subventions 2021
CONCILIATEUR DE JUSTICE	60,00 €
ACCA CHAMBORÊT	100,00 €

*
**